

Département
du VAL d'OISE

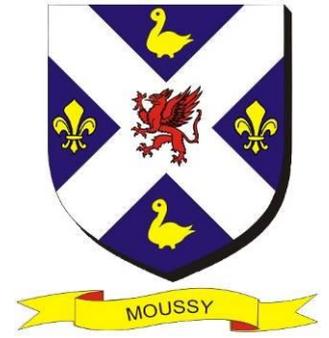
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	08
Votants	08

SEANCE DU 7 FEVRIER 2024

Date de convocation :
31/01/2024
Date d'affichage :
14/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME NICOUUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, Mme LE PAGE Hélène, MME PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc, M. MONTHILLER Gérard.

Absents excusés : VERSET Nicolas

Secrétaire de séance : MONTHILLER Gérard

Objet : Délibération pour l'attribution des travaux d'aménagement du cimetière à la société FALAGUE et des travaux de rénovation et création de portails à la société VEXIN ART ELECTRIQUE

Le maire expose au conseil municipal le projet global d'aménagement et de mise en valeur du cimetière de la commune, conformément à l'opération n°2 du contrat rural voté en 2022.

Il souligne que, les propositions reçues en réponse à l'appel d'offres du 13 juillet 2023 ayant dépassé le budget alloué, une autre entreprise a été approchée pour réaliser les travaux.

Il détaille ensuite les propositions reçues et les travaux envisagés avec les deux sociétés sélectionnées :

Pour la société FALAGUE - 15 Bis Rue du Docteur Fourniols, 95420 Magny-en-Vexin :

- Aménagement global du cimetière et de ses abords, incluant :
 - Décapage sur 20 cm sur la totalité de la surface, environ 500 m²,
 - Création d'une rampe d'accès en béton balayé de 5 m de large,
 - Reprise de la rampe existante de la porte du cimetière,

- Réalisation d'une place de parking pour personnes à mobilité réduite, intégralement en béton armé, incluant le devant du portillon,
- Pose d'une volige pour séparer la zone terre/cailloux de la partie gravée,
- Mise en forme de la partie de stationnement en terre cailloux de 5,5 mètres de large sur toute la longueur du mur,
- Apport de grave recyclé traité à 5% sur le reste de la surface, environ 270 m², avec une épaisseur de 17 cm sur géotextile, recouvert de 3 cm d'un sable de Vigna ou un sable calcaire,
- Fourniture et pose de 4 caves-urnes de dimensions 60 X 60 X 60 cm, avec des plaques en granit du Tarn en finition, ainsi qu'une flamme pour le jardin en granit du Tarn de 1,20 m de haut,
- Traitement des principales allées en terre cailloux sur une épaisseur de 15 cm.

Le montant total des travaux s'élève à 33 853,88 € HT soit 40 630,66 € TTC.

Pour la société VEXIN ART ELECTRIQUE - 23 Rue de Bourgogne, 95420 Genainville :

- Rénovation du portail d'entrée du cimetière selon devis n° 2304-285 d'avril 2023 pour un montant de 3 130,00 € HT soit 3 756,00 € TTC
- Création et pose d'un nouveau portillon d'entrée pour l'accès piéton depuis le parking selon le devis n° 2304-286 d'avril 2023 pour un montant de 1 280,00 € HT soit 1 536,00 € TTC.

Montant total des travaux : 4 410,00 € HT soit 5 592,00 € TTC.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'opération 2 du contrat rural entre la région Île-de-France, le Département du Val d'Oise et la commune de Moussy.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. Approuve l'attribution des travaux d'aménagement du cimetière à la société **FALAGUE - 15 Bis Rue du Docteur Fourniols, 95420 Magny-en-Vexin**, conformément au devis n°7 du 30 janvier 2024.
2. Approuve l'attribution des travaux de rénovation du portail d'entrée et de création du nouveau portillon d'entrée à la société **VEXIN ART ELECTRIQUE - 23 Rue de Bourgogne, 95420 Genainville**, conformément aux devis n° 2304-285 et 2304-286 d'avril 2023.
3. Autorise le maire à signer tous les contrats et documents nécessaires à la réalisation de ces travaux avec les deux sociétés.
4. Confirme l'engagement financier de la commune pour le montant total des travaux, à savoir 40 630,66 € TTC pour FALAGUE et 5 592,00 € TTC pour ART Vexin Electrique.
5. Précise que le financement de ces travaux sera assuré par les crédits inscrits au budget de la commune, complétés par les aides de la région Île-de-France et du Département du Val d'Oise à hauteur de 70 % du montant total HT des travaux.

A Moussy, le 7 février 2024, le registre dûment signé, pour copie conforme,

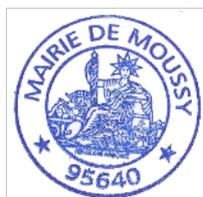
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20240207-91-cimetiereA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le maire,
Philippe HOUBAILLE
Philippe Houbaille